

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE
VILLE DE COMMERCY
PROCÈS VERBAL
SÉANCE DU LUNDI 6 NOVEMBRE 2023
PL/NC**

Envoyé en préfecture le 15/11/2023

Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le

ID : 055-215501222-20231115-23_121-DE

Objet : Constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie (gaz), l'entretien et l'exploitation des installations de chauffage

N° : DCM2023/121

PUBLIÉE LE : 13/11/23

L'an deux mille vingt trois, le **lundi six novembre à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Jérôme LEFÈVRE, Maire. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 27 octobre 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Jean-Philippe VAUTRIN, Martine MARCHAND, Élise THIRIOT, Patrick BARREY, Angélique GÉNART, Gérald CAHU

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Laetitia SACCHIERO, Benoît REYRE, Philippe ROCHAT, Olivier LEMOINE, Florent CARÉ, Claude LAURENT, Annette DABIT, Martine JONVILLE, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Gérard LANDO, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Jean-Benoît JANNOT, Céline ÉTIENNE.

ONT DONNÉ PROCURATION :

Mesdames :

Sandrine KIEFER qui donne pouvoir à Benoit REYRE
Nelly LOMBARD qui donne pouvoir à Martine JONVILLE
Laila AHADDAR qui donne pouvoir à Florent CARÉ
Suzel RICHARD qui donne pouvoir à Martine MARCHAND
Liliane BOUROTTE qui donne pouvoir à Olivier LEMOINE

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Monsieur Edmond GUILLERY et Madame Jessica LEROY

Conseillers en exercice : Présents : 22 - Absents : 2 – Pouvoirs : 5 - Votants : 27

Monsieur Patrick BARREY est désigné secrétaire de séance.

Le marché actuel de fourniture de gaz, d'entretien et d'exploitation des installations de chauffage prend fin le 30 juin 2024. Ce marché fait l'objet d'un groupement de commande constitué avec le CCAS et la CC Commercy Void Vaucouleurs. Une nouvelle consultation doit donc être lancée en sachant que le CCAS et la CC Commercy Void Vaucouleurs souhaitent à nouveau y être associés.

Ainsi,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n° 82-2023 du 28/09/2023 de la Communauté de Communes ;

Vu le projet de convention annexé ;

Considérant l'avis émis par la Commission Finances – Administration Générale du 17 octobre 2023 ;

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la possibilité de constituer un groupement de commandes pour fourniture de gaz, d'entretien et d'exploitation des installations de chauffage
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement ainsi que les éventuels avenants y afférents.

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le Conseil municipal décide,

- **D'APPROUVER** la possibilité de constituer un groupement de commandes pour fourniture de gaz, d'entretien et d'exploitation des installations de chauffage
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement ainsi que les éventuels avenants y afférents.

Le Maire
Jérôme LEFÈVRE

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification